

# Mentions Légales

#### M. Marc SOUIBKI est le dirigeant de l'entreprise INTERVISA.

#### Renseignements juridiques

Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (SIRET : 504 279 449 00038

APE: 7022Z)

Catégorie : Services

Siège social : 55 avenue Marceau - 75116 Paris

Forme juridique : profession libérale

INTERVISA est une entité privée et n'est pas affiliée avec le gouvernement français ni avec aucune ambassade. Vous trouverez les coordonnées des ambassades délivrant des visas sur le site du ministère des affaires étrangères. Notre prestation dont les frais sont supplémentaires aux frais d'ambassade, vous permet d'obtenir votre visa rapidement sans vous déplacer : nous vérifions votre dossier pour qu'il soit complet afin d'avoir rapidement celui-ci, nous nous occupons de votre demande, ce qui vous évite de vous déplacer directement dans l'ambassade ayant des horaires contraignantes et des files d'attentes importantes. Avec INTERVISA, vous aurez la tranquillité et la simplicité des démarches administratives réussies !



## Conditions Générales de Vente

#### 1.OBJET

Sauf conditions spécifiques applicables à certains services, les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations de visa effectuées par **l'Entreprise INTERVISA**.

#### 2.COMMANDES

Toutes les commandes de visas devront être effectuées sur le bon de commande INTERVISA à en-tête daté et signé qui sera envoyé en pièce jointe à une demande de devis dans le formulaire de contact sur le site https://www.intervisa.fr

En outre le bon de commande INTERVISA, les commandes devront comporter :

- Les documents nécessaires à la réalisation de la commande (passeport, photo, pièces administratives, documents à traduire etc...).
- Les informations relatives au voyage (adresse de réexpédition souhaitée, date du vol, degré d'urgence, condition de restitution du passeport après obtention de visa(s)).
- Le règlement de la somme indiquée à l'ordre de l'Entreprise INTERVISA. Les commandes concernant les services supplémentaires (remplissage des formulaires consulaires, développement des photos, invitations, assurances) devront comporter tous les éléments demandés par INTERVISA. A défaut, l'Entreprise INTERVISA se réserve le droit de ne pas donner suite à la commande.

## 3.DÉLAIS

L'Entreprise INTERVISA décline toute responsabilité pour toute commande non exécutée par suite des indications non fournies, résultant d'une éventuelle négligence des autorités consulaires ou des incidents d'acheminement des documents liés à une sous-traitance de caractère indispensable (La Poste, Chronopost, messageries rapides, etc...).

D'une manière générale, l'Entreprise INTERVISA engage sa responsabilité sur sa prestation propre de la prise de commande à son aboutissement, à l'exclusion de ce qui, par nature, n'est pas de son ressort.

#### 4.TARIFS

Les prix indiqués dans ce présent contrat sont estimatifs.

Chaque prise en charge d'un dossier fait l'objet d'un accord précis sur nos honoraires. En ce qui concerne les frais consulaires ou autres taxes, les différents organismes peuvent, sans préavis changer leur tarif. Seuls les frais réellement engagés par l'Entreprise INTERVISA, vous seront facturés.

Toute démarche effectuée par nos services fera l'objet d'une facturation d'honoraires, même si éventuellement, l'organisme compétent a différé refuse le visa. L'Entreprise INTERVISA se réserve la possibilité de majorer ses tarifs dans les cas suivant :

- Demande incomplète et / ou non conforme aux documents et renseignements demandés,
- Augmentation du tarif d'obtention des visas par les organismes consulaires concernés sans préavis de leur part,
- Demande réalisée en dehors des délais d'obtention minimum requis par les autorités consulaires.

## 5. RÈGLEMENTS – PÉNALITÉS

Chaque commande devra être réglée au comptant. L'Entreprise INTERVISA conserve la possibilité, dans le cas où aucun règlement ne serait joint d'exécuter le travail contre remboursement ou d'annuler purement et simplement la demande. Pour les demandes en nombre, il ne sera accepté de modalités différentes qu'avec l'accord de la direction de l'Entreprise INTERVISA.

Le règlement doit s'effectuer selon les conditions et les moyens de paiement proposé par l'Entreprise INTERVISA (espèce, chèque, virement, CB en ligne, Paypal etc...).

Le règlement peut s'effectuer soit au dépôt du dossier complet (espèce ou chèque joint en même temps au dossier), soit par avance (virement bancaire, CB en ligne ou Paypal). Un dossier sans paiement préalable ou lors de sa remise ne sera pas accepté.

Pour ce qui concerne le paiement par chèque la prestation commencera à l'encaissement du chèque, soit au minimum 48h après la réception du chèque. Seul le paiement en espèce ou automatique par virement bancaire, CB en ligne ou Paypal permet d'engager les démarches de demande de visa sans délais supplémentaires.

# 6. ANNULATIONS – REMBOURSEMENTS

Toute commande ferme fera l'objet de frais supplémentaires en cas de modifications ou de services supplémentaires.

En cas d'annulation de la commande de la part du client et selon l'état d'avancement du dossier, les frais suivant sont appliqués :

Le dossier se trouve entre les mains du client, la commande est déjà réglée

Le client dispose de 7 jours pour se rétracter et annuler gratuitement la commande. Le délai passé, l'Entreprise INTERVISA facture 15.00 € de frais de dossier.

Le dossier est en cour de traitement auprès d'INTERVISA

INTERVISA facture à hauteur de 50% sur ses frais de service au client.

Le dossier est en cour de traitement auprès de l'organisme consulaire Aucun remboursement n'est possible.

En cas de refus de l'octroi du visa par l'organisme consulaire, aucun remboursement n'est possible.

En cas de changement de livraison à un tarif inférieur au montant initial, aucun remboursement n'est possible (exemple : retrait à nos bureaux au lieu de l'envoi par voie postale).

En revanche, si le client désire une livraison à un tarif supérieur au montant initial, l'Entreprise INTERVISA facturera la différence possible (exemple : retrait à nos bureaux pour un envoi par voie postale).

En cas d'annulation concernant les services supplémentaires (remplissage des formulaires consulaires, développement des photos, invitations, assurances) aucun remboursement n'est possible.

En cas de refus du visa par les organismes consulaires, les frais de service ne sont pas remboursables.

#### 7. LIVRAISONS

Les frais d'expédition ou de restitution des documents (La Poste, DHL...) sont facturés dans tous les cas.

La responsabilité de l'Entreprise INTERVISA ne saurait être engagée pour les retards ou les pertes dus à ces différents services. Aucun remboursement n'est possible.

Le client devra obligatoirement choisir les transports proposé par INTERVISA pour le retour des documents.

L'Entreprise INTERVISA conserve la possibilité de choisir un transporteur équivalent à celui choisi initialement par le client afin de respecter les délais.

Option: assurances transporteurs

Dans le cadre d'une souscription à une assurance perte ou avarie du colis auprès du transporteur choisi, l'indemnisation est engagée sur la base suivante :

- La valeur d'origine de la marchandise
- Le montant de sa réparation
- Les frais directs de reconstitution (documents)

Pour bénéficier de l'indemnisation, le client doit fournir les justificatifs (factures, reçus etc) liés aux préjudices énoncés ci-dessus et les adresser auprès du transporteur. L'indemnisation ne prend pas en compte, le remboursement d'éventuels frais supplémentaires comme les frais de transport, d'hébergement... etc.

Le montant de remboursement est plafonné et variable selon le transporteur choisi.

Transporteur Indemnisation
TNT Jusqu'à 500.00€
DHL Jusqu'à 1000.00€
Chronopost Jusqu'à 1000.00€
Colissimo Jusqu'à 1500.00€
Lettre recommandée Jusqu'à 458.00€

Pour en savoir davantage, le client doit s'adresser au transporteur concerné.

L'assurance transporteur n'est ni annulable, ni remboursable.

## 8. RESPONSABILITÉS

L'Entreprise INTERVISA ne pourra être tenue responsable des refus ou autres contretemps relevant des organismes consulaires ou autorités compétente. L'Entreprise INTERVISA met en place tous les moyens afin de respecter ses engagements.

L'Entreprise INTERVISA ne sera en rien responsable des erreurs éventuelles des informations liées à la délivrance des visas (nom, prénom, nombre d'entrée etc.). Il faudra vous adresser aux organismes consulaires concernés.

L'Entreprise INTERVISA ne pourra être tenu responsable des souscriptions et des annulations d'assurance des clients de ses partenaires. Il faudra vous adresser à l'assureur.

En cas de problème d'acheminements, d'erreurs, de pertes ou de retards liés à l'expédition ou à l'enlèvement des dossiers, de ses partenaires, la responsabilité de l'Entreprise INTERVISA ne pourra être tenu. Il faudra vous adresser aux transporteurs concernés.

En cas de perte ou de spoliation de documents en la possession de l'Entreprise INTERVISA, sa responsabilité sera engagée qu'à la seule valeur du renouvellement de ces documents.

En cas de force majeure (inondation, grève, incendie etc.) l'Entreprise INTERVISA sera libérée de ses obligations.

## 9. RÉCLAMATIONS

Toute commande qui ferait l'objet d'un litige devra nous être signalée au plus tard dans les 7 jours qui suivront la réception du passeport.

## 10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les relations entre l'Entreprise INTERVISA et ses clients sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties conviennent de faire attribution de juridiction exclusive au Tribunal de Commerce de Paris.